



**HAL**  
open science

**SÉMINAIRE SUR LES TRAVAUX DE JACQUES RICHARD,  
REFONDER L'ENTREPRISE, LA SOCIÉTÉ ANONYME ET  
L'INTÉRÊT SOCIAL PAR LA COMPTABILITÉ  
ENVIRONNEMENTALE, Cahiers internationaux de sociologie  
de la gestion, n°17**

Isabelle Chambost, Salvatore Maugeri, Jacques Richard, Nhu Tuyên Lê

► **To cite this version:**

Isabelle Chambost, Salvatore Maugeri, Jacques Richard, Nhu Tuyên Lê. SÉMINAIRE SUR LES TRAVAUX DE JACQUES RICHARD, REFONDER L'ENTREPRISE, LA SOCIÉTÉ ANONYME ET L'INTÉRÊT SOCIAL PAR LA COMPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, Cahiers internationaux de sociologie de la gestion, n°17. 2017, p.43-61. <hal-05590354>

**HAL Id: hal-05590354**

**<https://hal.science/hal-05590354v1>**

Submitted on 13 Apr 2026

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Copyright - All rights reserved

## SÉMINAIRE SUR LES TRAVAUX DE JACQUES RICHARD

### REFONDER L'ENTREPRISE, LA SOCIÉTÉ ANONYME ET L'INTÉRÊT SOCIAL PAR LA COMPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

---

*Synthèse réalisée par Isabelle Chambost*

#### RÉSUMÉ

Les séminaires du RT 30 sont l'occasion d'analyser le phénomène gestionnaire à travers ses différentes manifestations, mais également de réfléchir à des modes de gestion alternatifs. Jacques Richard, professeur émérite à l'université de Paris Dauphine, propose, à travers ses travaux de recherche, un nouveau modèle de droit comptable et de gouvernance (CARE) fondé sur une cogestion de l'entreprise par le capital financier, le capital humain et le capital environnemental, dans un souci de préservation de chacun de ces capitaux. Présenté par Salvatore Maugeri (p. 43 à 47) et commenté par Nhu Tuyen Lé (p. 47 à 49), ce modèle sera approfondi par Jacques Richard à travers ses réponses aux questions que ces discutants lui ont posées.

#### INTRODUCTION PAR SALVATORE MAUGERI<sup>1</sup>

L'intervention de Jacques Richard aujourd'hui est particulièrement importante pour le RT30. Le texte qui nous a été remis pour préparer ce séminaire est, en effet, l'un des premiers textes examinés par notre groupe, si ce n'est le premier, qui s'inscrit explicitement dans l'intention qui sous-tend nos réflexions : repenser la gestion ; définir de nouvelles procédures pour administrer l'entreprise ; inventer des alternatives aux activités managériales en opposition aux principes capitalistes qui les sous-tendent et qui font du profit la raison d'être de l'entreprise.

Le texte de Jacques vise explicitement à « proposer **les bases théoriques et conceptuelles pour fonder un nouveau droit comptable environnemental** » en faveur « **d'une gouvernance écologique et humaine** ». La méthode alternative proposée par l'auteur s'accompagne d'une réforme du « droit des sociétés » et d'une reformulation du concept « d'intérêt social ». Il lui a donné le nom de CARE (Comptabilité Adaptée au Renouvellement de l'Environnement). Elle est en quelque sorte le soubassement

---

<sup>1</sup> Maître de conférences, chercheur au laboratoire Valorem (Université d'Orléans), membre du bureau du RT 30.

comptable d'une redéfinition radicale de l'entreprise, entrevue non plus comme instrument de production de profit, mais comme institution de production certes, mais soucieuse du maintien/remplacement des ressources naturelles et humaines qu'elle consomme dans le cadre de son activité. L'entrée par la question comptable est ainsi au principe d'une révolution totale de la conception de l'entreprise et de l'économie.

L'auteur procède en trois temps pour conduire sa démonstration.

**Dans une première partie** (Le cadre historique comptable), **il retrace l'évolution des pratiques et conceptions comptables** en rappelant ce qu'a été la proposition fondatrice des marchands de Florence - comme le fameux Datini<sup>2</sup> vers 1400 - et celle du moine Pacioli<sup>3</sup> (1594), en introduisant la comptabilité à double entrée. Dans ce système, le capital financier avancé à l'entreprise est vu comme une *dette* à l'égard de l'investisseur, autrement dit une somme à préserver et même à augmenter, le profit étant le « revenu de l'investisseur, après la conservation systématique du capital financier ». Cette conception du capital financier et des pratiques comptables qui l'accompagnent (débit du compte d'actif caisse, crédit du compte de passif capital, par exemple, ou les pratiques d'amortissement du capital fixe) a ceci de révolutionnaire qu'elle « entérine un dédoublement de personnalité du capitaliste, qui préfigure l'idée de personnalité autonome de l'entreprise », idée qui s'épanouira à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette conception du capital entraîne une série d'obligations comptables : les profits ne peuvent être que des profits correspondants à des ventes réelles, impliquant la valorisation des actifs au coût historique, ou coût réévalué ou encore coût de remplacement ; les profits sont déterminés après prise en compte de l'amortissement des actifs fixes ; les profits distribuables sont diminués des pertes antérieures éventuelles.

Partant de ces rappels salutaires, Jacques Richard s'attache à souligner tout **ce qui dans cette conception traditionnelle de l'entreprise et de la comptabilité est remis en question par l'irruption des IFRS** : les standards comptables internationaux ou, pour être plus exact, les « International Financial Reporting Standard » ou en Français normes internationales de reporting *financier*, promues par l'IASB (*International Accounting Standards Board*). Le choix même du nom de la norme et sa référence à la dimension financière (plutôt que comptable) exprime bien le changement de paradigme que l'auteur cherche à mettre en évidence dans cette première partie.

Le reste de la démonstration, dans cette partie, vise à révéler les contradictions au cœur du « cadre conceptuel » des IFRS, la mise à mort potentielle du système Datini/Pacioli de la partie double et la nouvelle conception du capital qui en résulte, conception directement tributaire de la nouvelle conception de l'entreprise, telle qu'elle est promue par Irving Fisher, le véritable inspirateur des IFRS : dans ce modèle, l'entreprise ne « fait plus que gérer des actifs, elle n'a plus à se soucier d'une double gestion d'un capital à conserver », elle est une « fiction qui n'a pas de réalité », « Ce sont les propriétaires qui réceptionnent tous les *cash flows* d'exploitation et qui vont gérer eux-mêmes la conservation de leur capital », « Ils décident eux-mêmes s'ils vont ou non laisser dans l'entreprise les moyens d'action dont elle disposait auparavant ».

---

2 L'entrepreneur Francesco di Marco Datini (1335-1410) est connu pour avoir créé à Prato (Toscane) une société d'envergure internationale, spécialisée, notamment, dans l'activité bancaire et le négoce de textiles.

3 Moine franciscain et mathématicien italien ayant vulgarisé au XV<sup>e</sup> siècle l'enregistrement en partie double en comptabilité (*De principa mathematica*, chapitre 4).

On peut parler d'une « **liquidation/liquéfaction** » de l'entreprise, au sens : 1) de **négarion de son existence** intrinsèque, telle qu'elle était prévue dans le système Datini/Pacioli ; et 2) d'une « **mise en liquidité** » périodique de ses actifs financiers, que les investisseurs/propriétaires choisissent ou non, à chaque bilan, de conserver ou de retirer à l'entreprise... **L'entreprise** n'est plus qu'un **producteur de cash flows** à destination des propriétaires. Telle est sa seule « raison sociale », sa seule fonction.

C'est contre une telle conception de l'entreprise et des méthodes comptables qui lui donnent vie que se dressent l'auteur et son système Care. Contre Fischer, Jacques mise sur Datini et Pacioli, dont les conceptions permettent de sauver la partie double. Cela est sans doute peu, mais avec elle est simultanément préservée la possibilité de refonder l'intérêt social de l'entreprise et de prendre en compte les ressources vitales de la planète : la nature et l'humanité. C'est d'autant plus urgent que des indices inquiétants d'un usage étendu du modèle comptable fishérien peuvent être relevés du côté des grandes institutions de régulation économique (la Banque mondiale, par exemple), qui cherchent à appliquer les calculs en « *fair value*<sup>4</sup> » au capital humain et naturel des nations...

**Dans la deuxième partie, l'auteur présente son modèle Care : nouvelle comptabilité écologique et humaine.** S'il cherche à conserver la partie double, il se dissocie cependant du modèle de Datini/Pacioli dans la mesure où ce système ne vise qu'à « maintenir le seul capital financier, alors qu'il est urgent, sauf à déclencher de graves troubles sociaux et même de mettre en péril l'avenir de l'humanité, d'assurer le maintien du capital naturel (tout au moins du capital naturel critique) et du capital humain ».

Il s'agit en somme : 1) de considérer ce qui est habituellement conçu comme une ressource - la nature et les êtres humains -, comme un *capital à préserver*, à l'identique du capital financier, 2) de mettre en œuvre des systèmes de comptabilité qui permettent le maintien/renouvellement de ces ressources.

Le système Care opte ainsi pour une révolution conceptuelle : jusque-là, la nature (les matières premières) et les êtres humains sont portés à l'actif des bilans et considérés comme des « charges pesant sur les profits ». **Seul le capital financier a le privilège d'être systématiquement protégé.** Il faut reconsidérer ce parti pris et mettre en place ce qu'on appellera une « comptabilité intégrale des capitaux », où les trois ressources phares de l'entreprise : **l'argent, la nature et les êtres humains**, sont considérés comptablement de façon équivalente comme des **capitaux à conserver**.

---

4 Repose sur une valorisation au prix du marché ou via des modèles censés le refléter.

Le tableau suivant récapitule la révolution conceptuelle promue par le modèle CARE.

<b>Tableau 1</b> <i>Hypothèses du modèle CARE</i>		
<b>Maintenance sociale et sociétale</b>	<b>AS1</b>	<i>Au moins trois ressources sont considérées comme devant être des capitaux d'un point de vue social (sociétal) : les capitaux naturels, humains et financiers.</i>
	<b>AS2</b>	<i>La maintenance de ces trois types de capitaux requiert une investigation ontologique la plus précise possible.</i>
<b>Maintenance comptable entrepreneuriale</b>	<b>AC1</b>	<i>Les capitaux humains et naturels (capital critique) sont nécessaires à l'entreprise pour accomplir ses buts et notamment son profit.</i>
	<b>AC2</b>	<i>L'utilisation des capitaux naturels (critiques) et humains par une entreprise implique pour elle l'obligation de les conserver.</i>
	<b>AC3</b>	<i>L'usage répété de ces deux capitaux implique qu'ils subissent une dégradation systématique.</i>
	<b>AC4</b>	<i>Un compte rendu concernant l'usage et la conservation de ces deux capitaux doit être intégré dans les états « financiers » et notamment le bilan et le compte de résultat.</i>

AS: Axiome social ; AC : axiome comptable.

Le modèle Care, on l'a compris, pose des thèses fortes (dans le haut du tableau, les axiomes sociétaux) : les humains, certaines ressources naturelles ont des valeurs sociétales non instrumentales – pourquoi ne font-elles pas l'objet de l'attention jalouse des managers, au même titre que le capital financier, qu'il s'agit de protéger, de maintenir, de restituer en l'état, assorti d'un profit, qui plus est ? C'est finalement la question posée par Jacques. Celui-ci précise qu'il n'est pas question de considérer le capital humain comme un bloc : chaque être humain a sa valeur intrinsèque et doit être conservé séparément... Pour ce qui est des ressources naturelles, ne pouvant s'exprimer par elles-mêmes et convaincre directement de leur « nécessité écologique » ou des atteintes dont elles sont victimes, elles s'exprimeront par l'intermédiaire de porte-parole scientifiques, associatifs, etc., qui seront chargés de mesurer leur « criticité » et d'obliger les managers à les protéger ; les hommes, eux, devront s'en remettre à d'autres experts : médecins du travail, psychologues, etc., pour établir leur diagnostic santé et les atteintes éventuelles à leur intégrité physiologique dans le cadre de leur travail.

La partie basse du tableau, en particulier le dernier axiome AC4, introduit la discussion au niveau de la mesure proprement comptable de cette nouvelle appréhension de l'entreprise, qui constitue l'objet de la dernière partie. *Comment chiffrer de façon non instrumentale les ressources humaines et naturelles et contribuer par-là à en faire des « capitaux à maintenir » ? Telle est la question principale. En quoi la méthode Care se distingue-t-elle de méthodes alternatives comme la mesure via des « éco-points » ou la Triple bottom Line, proposée par certains dans la comptabilité dite RSE, telles sont les questions associées.*

Plutôt que de me lancer dans des explications approximatives de la méthode proposée par Jacques Richard, je me propose de lui laisser le soin d'en exposer lui-même les subtilités, intérêts et conséquences comptables et, surtout, sociales/sociétales, en particulier dans la définition d'un *profit soutenable*.

*Je peine en particulier à comprendre comment la méthode d'évaluation en termes de « coût de maintien de l'homme et de la nature » permet de « maintenir le capital humain » non considéré comme un bloc, mais du point de vue de chaque individu pris séparément ?*

*Si je prends l'exemple d'une organisation du travail mutilante : comment sera-t-elle compensée comptablement en vue d'un maintien de la ressource humaine ? Un fleuve pollué, des rejets atmosphériques, etc., comment la comptabilité réussit-elle le prodige de contribuer à « maintenir en l'état la nature » ?*

Voilà les questions qu'il me presse d'adresser à Jacques. Je ne doute pas que ses explications sauront stimuler notre intérêt pour sa méthode. Avant qu'il soit en droit de répondre, nous allons laisser la parole à Nhu Tuyen, qui en sa qualité de spécialiste de la comptabilité aura assurément des questions et remarques pertinentes à adresser à notre invité.

### INTERVENTION DE NHU TUYEN LÉ<sup>5</sup>

Le texte du Professeur Jacques RICHARD, que Salvatore Maugeri vient de présenter, résume un long processus de réflexion mené ces cinq dernières années sur les problématiques de développement durable, le rôle du monde des affaires et leur langage – la Comptabilité.

Je pense qu'il est important de souligner que la maîtrise par Jacques Richard de deux domaines scientifiques *dissociés* – à savoir les sciences économiques et les sciences comptables – a donné à ses publications une force argumentaire incontestable. À côté de ces atouts, nous avons devant nous un polyglotte de talent qui parle et écrit des articles en allemand, en russe et, bien sûr, en anglais.

Jacques, le travail conceptuel que vous avez proposé dans votre papier vise à fournir un cadre qui pourrait réunir différents profils de personnes (les parties prenantes et/ou les détenteurs de capital selon vos termes « *Capital holders* ») concernées par les questions de soutenabilité du développement, de survie de l'humanité et de son environnement, questions qui, au niveau des grands principes, semblent faire consensus, mais à propos desquelles les actions à entreprendre suscitent toujours et encore débats et divergences.

Dans le contexte d'impasses politiques que le monde connaît aujourd'hui, votre travail conceptuel est un acte de bravoure, puisque vous osez défier les démarches empiriques dominantes et, de ce fait, il pourrait être l'instigateur d'une « **révolution comptable** ».

La comptabilité étant un construit social, sa refonte susciterait la remise en cause de la représentation des entreprises, de leurs missions dans nos sociétés, de leurs relations avec d'autres acteurs. Et, comme Thomas Jeanjean et Carlos Ramirez (2008) l'ont bien expliqué dans leur analyse des changements de paradigme observés dans la recherche en comptabilité, « **la révolution est possible parce que la théorie normative** (dont votre proposition d'une nouvelle comptabilité portant l'appellation de « CARE ») **se pose en théorie par opposition à la pratique et qu'elle induit ainsi une transformation des mentalités dont tireront parti, dans un contexte institutionnel nouveau, les tenants des approches empiriques.** » (ici nous dirions les tenants des nouvelles pratiques comptables « CARE »).

---

5 Enseignante-chercheuse à l'École de Management de Grenoble, membre du bureau du RT 30.

J'aimerais de prime abord vous dire que je suis tout à fait d'accord avec les axiomes (Axiomes de maintenance sociale et sociétale, ainsi que les axiomes comptables et entrepreneuriaux). Toutefois, je souhaite avoir quelques éclairages sur le modèle de la Comptabilité Adaptée au Renouvellement de l'Environnement (CARE) :

1) En définissant la notion de capital (enregistré au passif) comme une ressource mise à la disposition de l'entreprise que cette dernière a comme obligation de préserver, le modèle CARE impose une « responsabilité à l'entreprise » dans la préservation de ces capitaux, à savoir financier (CF), humain (CH) et naturel (CN) au nom de l'axiome AS 1. Cette responsabilité sera traduite au travers des actions de préservation des 3 types de capitaux.

Au Collège des Bernardins, il a été proposé une évolution de l'entreprise traditionnelle aujourd'hui vers une nouvelle forme d'organisation qualifiée de « Société à Objet Social Étendu » (OSE) qui intégrerait la notion d'intérêt social dans ses valeurs.

***Est-ce que pour vous l'intérêt social correspond à la préservation de ces 3 capitaux par les entreprises ?***

Le débat social et sociétal aujourd'hui concerne majoritairement l'épuisement des ressources naturelles (en tant que matières premières mobilisées dans les processus de production), ces ressources naturelles ne pouvant pas être régénérées. Les militants de la mouvance *Degrowth* appellent les citoyens à une prise de conscience sur ce risque d'épuisement et, plus particulièrement, les consommateurs à faire preuve de pondération dans leurs consommations. Des exemples concrets, inspirés de la mouvance *Degrowth*, sont observés dans le monde agricole : on y trouve à la fois ce que le modèle CARE propose (« préservation des 3 types de capitaux »), mais aussi des initiatives pour ne pas exploiter toutes les ressources disponibles.

***Est-ce que vous pensez que CARE pourrait insuffler cette prise de conscience ?***

2) Ce qui m'amène à la deuxième question. Les militants de la mouvance *Degrowth* ont souvent tendance à assimiler le capitalisme (d'aujourd'hui) à la notion de *growth*. La critique principale à l'encontre du système capitaliste financier porte donc sur la quête obsessionnelle de croissance du profit.

Vous avez redéfini la notion de profit dans le modèle « CARE », mais j'ai l'impression que le profit (capitaliste) n'existe plus dans votre modèle. J'ai cru comprendre que le modèle CARE qui prend en charge les « *Capital Holders* » ne cherche qu'à maintenir un point d'équilibre en termes de profit. Ce qui amène à se demander si le modèle CARE vise plutôt un profit équivalent à zéro, une forme d'équilibre à la Pacioli. Cette forme d'équilibre basée sur la satisfaction des « *Capital Holders* » présuppose un consentement préalable entre ces « *Capital Holders* » et l'entreprise.

***Or, dans votre démonstration la préservation des Capitaux Humains et Capitaux Naturels devrait se référer à des critères objectifs et indépendants. Pourriez-vous m'éclairer sur ce point ?***

En posant cette question, je pense à tous les dispositifs que proposent les entreprises aujourd'hui pour « entretenir leur capital humain », par exemple le coaching, les programmes de développement personnel, etc. **Que pensez-vous de ces dispositifs ?**

3) En lisant votre papier, j'ai pensé à la comptabilité soviétique ou à une comptabilité capitaliste d'État, dans laquelle nous pourrions retrouver les enveloppes budgétaires du côté Passif et les Emplois prédéterminés (par les instances gouvernementales) à l'Actif.

Les entreprises, dans les anciennes économies planifiées et dirigées, n'avaient qu'une seule mission : utiliser ces enveloppes budgétaires pour réaliser les objectifs économiques du Plan. Ce qui manque par rapport au modèle CARE, ce sont les enveloppes destinées au capital humain et au capital naturel. Le fonctionnement réel des économies planifiées a montré les limites de ce mode de gestion : les entreprises étaient devenues passives, car elles n'assumaient plus leur responsabilité de préservation pour d'autres raisons.

***Est-ce que les règles de préservation stipulées dans CARE ne courent pas le risque de déresponsabiliser les entreprises plus que de les sensibiliser et de les responsabiliser ? Qu'en pensez-vous ?***

4) Dans le modèle CARE, la façon dont les postes de capital humain (CH) et de capital naturel (CN) sont visibles - avec des intitulés clairs du côté passif du bilan -, ne vise-t-elle pas à sensibiliser les utilisateurs de l'information comptable à l'importance de ces nouveaux capitaux ? Ces derniers devraient, en effet, être considérés avec le même intérêt que le capital financier : non seulement les préserver, mais aussi les faire croître ?

En posant cette question, je pense aux pratiques comptables actuelles qui mobilisent le concept de provisions pour anticiper des sorties de cash futures, en vue d'entretenir un élément d'actif. Dans vos explications, les coûts de maintien émanent des experts, des représentants indépendants. **Ces coûts de maintien seront-ils estimés une fois pour toutes (principe du coût historique) ou pourraient-ils varier d'une année sur l'autre, en fonction de l'évolution des sciences ou en fonction des changements de paradigme des scientifiques ?**

5) *Le modèle CARE, selon ma lecture, fera porter tous les coûts de préservation des CF, CH et CN sur les consommateurs finaux (inclus dans la détermination du coût de production et du prix de vente). Est-ce que j'ai bien compris ?*

6) J'ai étudié avec des collègues une forme d'organisation qui pratique la comptabilité d'entreprise capitaliste « traditionnelle », mais qui ressemble beaucoup au modèle CARE. Il s'agit, plus précisément, d'une entreprise agricole de type *Community Supported Agriculture* (CSA), fondée par un agronome. En examinant sa comptabilité, nous avons constaté que les axiomes AS et AC de votre modèle sont validés, sans qu'il ne les ait fait figurer dans son bilan. Les axiomes AS 1 et 2 sont garantis par la confiance qu'accordent les consommateurs et les investisseurs à la personne de l'entrepreneur et à ses connaissances scientifiques. Les axiomes AC1, AC2 et AC3 se traduisent dans les engagements mutuels entre l'entrepreneur, agronome et salarié, et les consommateurs-investisseurs.

Ce qui ressort de notre étude, c'est que le plus important pour les membres du CSA, c'est le compte de résultat, où sont reflétés tous les engagements. Et comme toutes les parties prenantes y sont prises en compte, ce que les membres de la communauté recherchent c'est le point d'équilibre. Tout manquement aux engagements de l'entrepreneur entraîne une remise en cause de l'entreprise.

En répliquant le modèle CARE à un CSA (cf. annexe n°1), nous pourrions obtenir les états financiers suivants : **qu'en pensez-vous ?**

## INTERVENTION DE JACQUES RICHARD<sup>6</sup>

Merci d'abord de m'avoir invité. Les deux interventions retracent fidèlement dans l'ensemble ce que j'ai présenté. Ce qui n'est pas évident, car il s'agit d'articles très synthétiques. Par ailleurs, la démarche qui associe d'autres chercheurs, est en plein développement. Le modèle que j'avais proposé a été beaucoup enrichi et continue de l'être (je dois beaucoup à Alexandre Rambaud<sup>7</sup>, notamment la partie axiomatisation).

### Les fondements comptables du capital

Je relisais récemment Max Weber et, notamment, ses développements sur la comptabilité. J'ai toujours été très impressionné – et très satisfait – que ce soit des sociologues qui se soient le plus intéressés à la comptabilité. La plupart des économistes ne s'y intéressent guère, à l'exception de certains comme Fischer, mais qui l'ont complètement déformée. Je suis donc très content d'être ici dans un milieu de sociologues.

Weber a compris que la comptabilité était un instrument économique et social absolument fondamental. Malheureusement, la mesure du profit chez Weber est contestable. Il s'est en effet inspiré de deux auteurs comptables, Johann Friedrich Schär d'une part, et d'autre part Friedrich Leitner (très connu comme un des fondateurs de la science de la gestion allemande dans les années 1910/20) qui n'ont pas du tout mis l'accent sur le système classique Datini/ Pacioli. Au contraire, ils se rapprochent très fortement d'une définition du profit par la variation d'actif net, qui caractérise la méthode des financiers et qui ne considère plus le capital comme une entité à conserver absolument.

*Prenons un exemple très concret* : j'investis un capital de 1000 dans une entreprise la première année. Malheureusement l'entreprise fait des pertes de 100 ; sa richesse va donc diminuer de 1000 à 900. La question fondamentale est : quel est le capital servant de base de la mesure de performance pour la deuxième année, les 900 ou les 1000 de départ ?

*Dans le système de Datini/Pacioli* tel qu'il a été vulgarisé et officialisé par le droit comptable des sociétés vers 1860, ce sont les 1000 qui doivent être retenus. La deuxième année, à supposer que l'entreprise réussisse à avoir un bénéfice de 50, son actif va augmenter de 900 à 950. Mais, dans ce système, l'entreprise n'a pas le droit de distribuer les 50, parce qu'elle doit d'abord reconstituer le capital de 1000. Donc le capital est un élément à conserver.

*Par contre dans un système qui consisterait à calculer le résultat sur la base de la variation de l'actif net*, à la fin de la première année, l'actif net<sup>8</sup> est passé de 1000 à 900. La deuxième année, pour calculer la variation de l'actif net, on reprend l'actif net à la fin de la première année (soit 900) auquel on ajoute le bénéfice de 50 pour obtenir 950 et on aurait le droit de distribuer un bénéfice.

---

<sup>6</sup> Professeur émérite, Université de Paris-Dauphine.

<sup>7</sup> Alexandre Rambaud, écologue et titulaire d'un doctorat en logique mathématique, a soutenu en 2015 une thèse en sciences de gestion, intitulée : *La valeur de l'existence en comptabilité : pourquoi et comment l'entreprise peut (p)rendre en compte des entités environnementales pour « elles-mêmes » ?* Cette thèse a été trois fois primée.

<sup>8</sup> Pour ceux dont les souvenirs en comptabilité sont lointains, le bilan, par définition équilibré, présente un actif égal à son passif, composé essentiellement d'un capital, de bénéfices accumulés et de dettes à l'égard de tiers. L'actif net [sous-entendu des dettes à l'égard des tiers] correspond mathématiquement aux capitaux propres (somme du capital et des réserves si l'on tient compte de l'existence de réserves accumulées) [ndlr].

Vous voyez que dans le premier système, celui que j'appelle de Datini/Pacioli, le capital est identifié comme une dette à conserver au départ. Sa conservation prime sur la distribution des bénéfices. Dans l'autre système, qui est celui du cadre conceptuel des IFRS, issu d'une approche d'économie financière, on se fonde sur une comparaison d'actifs nets. En d'autres termes, le capital n'existe pas véritablement en tant que passif au niveau de la firme.

Si on se réfère au système Datini/Pacioli, le capital est autonome et ne se confond pas avec un actif ou actif net. Le fait d'introduire le capital en tant que vrai passif permet de poser la question fondamentale de sa conservation.

Pour répondre à l'intervention de Salvatore sur le capital humain, je vais prendre l'exemple des usines de décolletage de la vallée de l'Arve, à côté de Chamonix et des problèmes de troubles musculosquelettiques (TMS) rencontrés par une main-d'œuvre, majoritairement féminine, conduisant à des situations de handicap.

Dans la théorie du capital humain de G. Becker, on valorise les individus en fonction de leur rentabilité future ; on actualise leurs revenus futurs en utilisant un taux de rentabilité attendu. On conditionne donc la valeur d'un individu à une norme de rentabilité. Dans la méthode CARE, le capital est au contraire à conserver sans condition comme une entité non instrumentale ou, comme le dit le Pape François, dans son encyclique remarquable *Laudato*, c'est « une valeur propre devant Dieu ». Dans le cas de l'usine de décolletage, la conservation systématique du capital humain se fera, notamment, à l'aide d'ergonomes et, bien sûr, des individus eux-mêmes, l'idée étant de déterminer l'origine des TMS et de l'usure, par des études systématiques.

C'est pour cela que l'on parle, dans le modèle CARE, d'amortissement de l'actif humain à conserver. Cela n'empêche pas, bien sûr, qu'il puisse y avoir des accidents et des amortissements exceptionnels dans ce modèle.

On part donc de la personne en tant qu'être humain à conserver, de ses conditions concrètes de travail. Il va falloir écouter cette personne et, en même temps, convoquer des experts indépendants, qui font une ontologie de cette personne : qui est-elle, quels sont ses problèmes concrets au travail, etc. ? Cela ne résout pas tout, car nous sommes dans des contextes relationnels, mais il y a une volonté de comprendre cette relation de travail dans sa complexité et d'en tirer toutes les conséquences.

Du point de vue de la rémunération, dans le modèle CARE, la référence est le revenu décent défini par l'OIT (Organisation internationale du travail). Il ne s'agit plus d'accorder une rémunération du type salaire en fonction de rapports de force, mais de donner une rémunération qui corresponde à des conditions de vie décentes dans une région – une localité à la limite – et qui fonde un travail décent, au sens de l'OIT. Il s'agit d'une conservation au sens large, qui va bien au-delà d'une conservation minimale conduisant à un revenu de subsistance ou un revenu universel.

Pour ce qui concerne l'écologie, prenons le cas de la rivière, puisque c'était la question qui m'a été posée. Pour savoir ce que c'est que cette rivière, on a besoin de différentes personnes : il va falloir cartographier les entreprises susceptibles de polluer cette rivière et, de la même façon que pour les personnes, il faudra un avis de différents « porte-parole »<sup>9</sup> de la rivière, des associations de pêcheurs, des spécialistes de la qualité de l'eau,

---

9 Ce terme est préféré à celui de partie prenante, celles-ci ayant toujours un intérêt.

des spécialistes de l'impact des phénomènes météorologiques sur la rivière qui nous diront, « voilà l'état de la rivière, voilà les causes de sa non-fonctionnalité en matière de qualité d'eau, en termes de vie de poissons, etc. » et qui vont essayer d'attribuer des responsabilités.

**La méthode CARE invite effectivement à une responsabilité des entreprises mais qui peut être une responsabilité partagée.** La méthode CARE est animée d'un objectif de résolution des problèmes, humains dans l'exemple précédent, de fonctionnalité au regard des fonctions naturelles de la rivière (que les poissons puissent vivre et que les nappes phréatiques ne soient pas impactées, etc.)

Pour le gaz à effet de serre, même type de raisonnement : on fait d'abord un bilan carbone de l'entreprise, puis on le compare aux seuils à ne pas dépasser, compte tenu de normes scientifiques (on a un organisme formidable dédié à cette question, le GIEC, malheureusement contesté par certains). On sait qu'à l'horizon de dix, quinze ans, il va falloir réduire de x pour cent les émissions de gaz à effet de serre. En appliquant ce pourcentage de réduction à ses propres émissions, l'entreprise en question va pouvoir connaître ses propres objectifs. L'écart entre la situation actuelle et la situation à respecter va donc pouvoir être identifié pour chacune des entreprises au niveau mondial. Une fois fixé l'effort à faire, il s'agira de déterminer les méthodes les moins coûteuses qui permettent à chaque firme de résoudre son problème et, ensuite, d'inscrire dans sa comptabilité le budget qui assure cette maintenance des fonctions environnementales.

Si, pour ce faire, une entreprise a besoin d'un budget de 1000, cette somme va être inscrite au passif de son bilan en tant que dette écologique et à l'actif en tant qu'immobilisation amortissable (coût d'utilisation de l'atmosphère). Chaque année une dotation d'amortissement sera enregistrée en charges permettant de garder des fonds et d'investir dans les mesures qui sont nécessaires pour la réalisation de cette opération de sauvegarde de la planète.

**La méthode CARE s'intéresse aux origines de la pollution, il ne s'agit pas de chiffrer des dommages.**

L'économiste Jean Tirole, tout comme Richard Tol, un autre spécialiste bien connu de l'économie des gaz à effet de serre, propose de déterminer les dommages écologiques sur 20 ans, 30 ans, 40 ans résultant de l'émission excédentaire de gaz à effet de serre et d'actualiser les montants obtenus. Mais ce calcul, associé à l'utilisation d'un taux d'actualisation, est un vrai problème en matière écologique : retenir 15 % pour des dommages qui sont à long terme conduit à les faire apparaître pour des montants très faibles. Et même si l'on retient des taux d'actualisation sociaux – Stern<sup>10</sup> prend 1,4 % de mémoire –, on mélange toujours des questions écologiques et économiques qui n'ont rien à voir. Vous comprendrez aisément que ces méthodes économiques qui visent à déterminer un prix mondial du carbone par la technique d'actualisation ne peuvent déboucher que sur une impasse face à des questions qui ne relèvent que de l'écologie.

Care est une méthode sérieuse qui veut examiner les causes profondes des phénomènes, les prendre à la racine et demander aux entreprises qu'elles mettent en place des budgets permettant de résoudre les problèmes qu'elles génèrent, en respectant des contraintes écologiques exprimées en termes strictement écologiques. Ce type de comptabilité n'est

---

10 Nicholas Stern, ancien vice-président senior de la Banque mondiale, auteur du rapport Stern sur l'économie du climat.

donc pas une comptabilité en termes de valeurs, mais une **comptabilité en coûts de maintien, qu'il s'agisse des êtres humains ou de la nature**. L'inscription à l'actif (et au passif) n'est pas représentative d'un droit de propriété ou équivalent, mais de la nécessité d'assurer une conservation par respect de limites écologiques ou humaines.

**SM** : Pour clarifier les choses, **ce que tu valorises dans le bilan**, ce n'est pas le prix de la ressource.

**JR** : Non, **c'est le coût des mesures de sa conservation**.

**SM** : **Le coût des investissements qui permettent de préserver la ressource**.

**JR** : Absolument, c'est **l'ensemble des coûts de maintien**, c'est à dire des mesures qui sont prises – qui devraient être prises - pour régler le problème, **tant qu'il n'est pas trop tard**.

**SM** : Dans le cas des troubles musculosquelettiques, il faut quand même être capable de comprendre comment le fait de répéter tel ou tel mouvement peut être dommageable, par exemple, au bout de dix ans.

**JR** : Il y a des incertitudes sur notre capacité à anticiper les conséquences de tout phénomène, mais **c'est aussi une question de volonté**. C'est la volonté de procéder à une étude systématique de l'ontologie et de la conservation des éléments humains, et **c'est cela qui change tout**. C'est dans cette perspective que l'on utilise le terme d'axiome, car il est plus fort que celui d'hypothèse. **L'axiome** permet de poser le débat et constitue, en cela, un **instrument de dialogue fondamental**. Après, on peut varier, parce que l'on n'est pas d'accord sur les mesures et leur coût, mais c'est déjà le lot de toute comptabilité classique qui cherche à maintenir le capital financier, notamment pour ce qui est du concept d'amortissement.

### **Positionnement au regard d'autres travaux**

**JR** : J'ai mis dans mon article que j'étais globalement d'accord avec la philosophie de l'équipe des Mines qui développe une recherche très intéressante au Collège des Bernardins. Cependant, malheureusement – et heureusement pour moi d'ailleurs – ils ne remettent pas en cause le modèle comptable, ils n'y réfléchissent pas pour l'instant. Mais il est question que je collabore avec eux, ce qui serait passionnant et ce qui permettrait de donner une dimension environnementale à leurs propositions dans le cadre d'une conception plus étendue de la firme. Dans ce cadre des Bernardins, j'aurai aussi la possibilité de travailler avec Daniel Bachet avec lequel j'ai des « atomes très crochus ».

Nous sommes influencés, dans cette recherche d'une nouvelle comptabilité, par les études sur la résilience, par exemple celles de spécialistes comme Holling<sup>11</sup>. Ce sont des écologistes raisonnables qui ne prônent pas de conserver le moindre caillou, comme la «*Deep Ecology*», mais de conserver les fonctions vitales environnementales. Quant à la régénération des ressources naturelles fossiles, c'est impossible, c'est clair. Par contre, les gens qui participent de l'économie-écologique demandent, depuis 40 à 50 ans, que les

---

11 Les travaux de Holling portent sur la résilience écologique, entendue comme la capacité d'un écosystème à retrouver son équilibre initial [Holling C. S. (1973), "Resilience and stability of ecological systems", *Annual Review of Ecology and Systematics*, 4, pp. 1-23 ; et Holling C. S. (2001), "Understanding the complexity of economic, ecological and social systems", *Ecosystems*, 4, pp. 390-405.

fonds d'amortissement des groupes comme TOTAL soient réinvestis dans les énergies renouvelables et il est malheureux que ce virage soit à peine esquissé aujourd'hui encore. À propos de « la décroissance » (*degrowth*)... Je n'ai rien contre la décroissance, mais je crois que ses partisans confondent les moyens et les buts. Pour nous, l'objectif est de régler les problèmes de conservation de l'être humain – avec une vie décente – et des fonctions naturelles critiques ou vitales, c'est-à-dire une eau correcte, un gaz à effet de serre qui ne dépasse pas certaines limites, des sols qui ne soient pas usés par l'action humaine, etc. Les partisans de la décroissance disent, « on y arrivera si le consommateur par son action, réduit sa consommation » (je caricature). **Nous, on pose simplement des contraintes de conservation.** Après, c'est l'ingéniosité des gens qui sont dans l'entreprise qui va décider des moyens pour respecter ces contraintes. Il n'est pas dit qu'on doive absolument faire de la décroissance un moyen absolu. Peut-être que cela passera par une modification de technologie ou autres. **Nous laissons les moyens totalement à la liberté des entreprises,** nous posons « simplement » les contraintes sans préjuger du choix des moyens, pourvu qu'ils soient efficaces sur le plan de la conservation des capitaux humains et naturels.

Mais il faudrait que nous ayons des discussions avec les partisans de la décroissance, ce serait intéressant. Les consommateurs jouent un rôle effectivement très intéressant, mais **l'entreprise est quand même le point central de notre focalisation.** Pour nous c'est le niveau prioritaire sur lequel il faut agir, car c'est à ce niveau que les décisions fondamentales se prennent dans le monde capitaliste, un monde à changer par la cogestion environnementale des trois capitaux.

À propos de l'exemple CSA, présenté par Nhu Tuyen, la communauté supportée par l'agriculture, il faudrait que j'étudie soigneusement cet exemple pour répondre avec le sérieux nécessaire. Nous défendons simplement la thèse qu'il faut aller jusqu'à une monétisation. Bien sûr, il s'agit peut-être d'une entreprise avec très peu de gens, mais le problème c'est **qu'il faut absolument remettre en cause le profit traditionnel.** C'est pour cela que **nous proposons un contre-modèle,** qui épouse totalement les moyens actuels comptables de calcul du profit, mais dans une perspective radicalement différente : **le profit est déterminé après conservation de trois capitaux** et non plus d'un seul. À l'heure actuelle, ce que l'on appelle « profit » est un profit totalement fictif qui devrait être réprimé en tant que distribution de faux dividendes.

**Est-ce que le profit capitaliste disparaît ? Oui, c'est clair qu'il disparaît, en tant que profit fictif.** Je souligne d'ailleurs que le terme de profit capitaliste, à la limite, ne veut rien dire. Si on considère historiquement la manière dont, par exemple, Datini et Pacioli calculaient le profit ainsi que les auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>, tout cela n'a rien à voir avec ce que proposent actuellement les IFRS. Il y a eu des évolutions considérables sur le plan de l'évaluation du profit capitaliste, mais très peu de sa structure qui a toujours reposé sur le salariat, un salariat que nous remettons en cause dans la méthode CARE, en **remplaçant le concept de salaire par celui d'amortissement du capital humain,** sur la base d'un revenu décent, et en prévoyant un statut de co-gestionnaire pour tout travailleur.

Ce qui est étonnant, en comptabilité capitaliste, c'est la stabilité fondamentale des structures. **Le bilan de Datini de 1400** est parfaitement lisible par des modernes, et

---

12 Voir Jacques Richard , “The dangerous dynamics of capitalism : From static towards IFRS futuristic accounting”, *Critical Perspectives on Accounting* (2015, 30, 9-34)

réciroquement : à l'actif, on y retrouve des terrains, des immeubles, des stocks de marchandises, la caisse bien sûr. Certes, Il y a une exception, l'esclave Martha qui heureusement a disparu, pour être remplacée par le salarié aujourd'hui. De l'autre côté, au passif, il y a son capital, son profit, ses dettes à l'égard des fournisseurs et puis il y a même des provisions à cause des immeubles qui s'amortissent, une innovation étonnante pour l'époque bien que ce ne soit pas exactement le système actuel d'amortissement. Le compte de résultat comprend les ventes, le coût d'achat des marchandises vendues, les salaires, des impôts – déjà - et les bénéfices. C'est pratiquement ce qu'on retrouve à l'heure actuelle. **La structure capitaliste des comptes n'a quasiment pas changé !** Par contre, tandis que les modalités d'évaluation de ce bilan Datini sont centrées sur le coût, la *fair value* moderne est en revanche très différente. **Datini ne cherche pas, lui, à vendre son entreprise, mais à la conserver** ce qui n'est pas le cas des capitalistes financiers actuels. Le profit capitaliste a donc fondamentalement évolué selon les méthodes d'évaluation retenues en liaison avec l'évolution du type de capitaliste dominant.

**SM :** Dans votre article, vous dites, « je vais mettre le capital naturel des deux côtés du bilan, pour que nous puissions vérifier à chaque instant que les amortissements sont bien utilisés ». **Il faut donc deux évaluations** selon moi, une évaluation **a priori** pour savoir quelles sont les **conditions nécessaires pour entretenir ce capital** et un **audit a posteriori** pour voir si ce qui a été investi pour entretenir, apporte les fruits.

**JR :** **C'est exactement la méthode CARE**, parce que nous, nous mettons les trois capitaux. Quant à l'évolution dans le temps, et bien, le budget ayant fondé les enregistrements initiaux peut être révisé pragmatiquement.

**SM :** Mais à ce moment-là, on n'a pas besoin d'une provision ?

**JR :** **La provision, c'est une obligation que le système capitaliste impose** déjà à une entreprise pour, par exemple, le démantèlement de centrales nucléaires. On a dit au capitaliste : "attention, votre capital financier est conservé, mais il faut que vous protégiez la centrale". Cette contrainte n'est pas une remise en cause du système, il ne s'agit pas, comme dans notre modèle, de dire que le capital naturel va être conservé systématiquement dans toutes ses dimensions. C'est simplement une loi qui oblige un capitaliste à prendre en compte, sur son capital financier, une obligation écologique très partielle, qui n'a rien à voir avec une reconnaissance systématique de la dette écologique vis-à-vis de la nature en tant que capital autonome.

Il s'agit donc, avec Care, de proposer ce qu'on peut appeler un « tri-capitalisme ». Nous préférons **rester très proches du modèle actuel** pour montrer que, finalement, c'est exactement le modèle actuel hérité de Datini, **mais en mettant sur un pied d'égalité les trois capitaux humain, naturel et financier** au passif du bilan en tant que dettes à conserver. Il s'agit **d'en finir** avec ce que font **la plupart des économistes et des comptables financiers** qui considèrent **l'homme et de la nature** comme de simples ressources, c'est-à-dire de **simples moyens ou des actifs à utiliser**. Il s'agit de prendre au mot le *dictum* de Kant « considère l'homme non comme un moyen mais comme une fin ». Il s'agit de **se réapproprier le terme de capital « massacré » par le capitalisme**, en partant de l'idée que **le capital c'est ce qui importe vraiment** et qui **doit être absolument conservé** (un des sens de ce mot qu'on emploie couramment dans l'expression « mon capital santé »). Nous avons donc affaire, avec le modèle CARE, à de « vrais capitalistes » dans le cadre d'une **réinterprétation comptable élargie du concept de capital**, qui ne se limite donc pas à une protection du seul capital financier,

comme c'est malheureusement le cas aujourd'hui, un capital financier qui domine outrageusement la scène et met en péril la biosphère.

**SM :** Comment c'est reçu ?

**JR :** **C'est assez mal reçu dans le milieu comptable et financier**, mais il y a des exceptions, y compris dans les instances dirigeantes. Certains disent : "le capital, c'est le capital financier". Mais il faut que les comptables admettent qu'il n'y a pas qu'un seul capital, il y en a trois, au moins. Dans les autres milieux, il y a beaucoup d'intérêts pour peu qu'on ait du temps pour expliquer les choses.

**SM :** Dans un système capitaliste traditionnel, une entreprise CARE est-elle viable ? Est-ce que ses produits sont compétitifs au sens où l'entendent les capitalistes ?

**JR :** **Il est fondamental de faire changer les choses à un niveau global** sinon, comme c'est le cas dans le domaine de l'agriculture biologique ou dans celui de l'économie sociale et solidaire, les innovations ne sont pas évidentes à promouvoir pour des raisons de dumping social et/ou environnemental. Actuellement, l'OMC oblige toutes les entreprises à amortir les machines et, plus généralement, à conserver le capital financier : car si vous n'avez pas les mêmes règles comptables à l'échelle du commerce mondial, vous avez des phénomènes de dumping financier (le dumping social et écologique étant lui parfaitement admis par cet organisme !). L'OMC prend donc parti pour la comptabilité actuelle et parvient à l'imposer partout (à comparer avec le mal qu'il y a à faire prévaloir un début de concertation en matière écologique et humaine !). **L'énorme code financier des IFRS, de près de 4000 pages, d'une teneur incompréhensible sauf par une toute petite minorité, est accepté sans problème par tous les patrons de grosses entreprises du monde.** Alors que **le Code du travail, bien plus maigre**, et qui, par comparaison, se lit comme un roman de Zola, lui, ce « pelé », **est voué aux gémonies. Tout ceci doit changer.**

Il ne serait pas raisonnable qu'on n'impose pas, à l'échelle mondiale, le système de la triple ligne d'amortissement et du triple capital. Je lisais récemment un ouvrage sur la gouvernance d'entreprise, au demeurant de très bonne qualité, mais qui ne dit pas un mot sur la comptabilité, c'est assez extraordinaire. La comptabilité est pourtant un outil de gouvernance majeur qui, pratiquement, domine ce monde capitaliste. C'est un système hyper réglementé qui « curieusement » est accepté sans douleur par tous les libéraux. L'amortissement des machines par exemple est une obligation légale dans quasiment tous les pays. Si vous ne passez pas d'amortissement ou faites seulement un amortissement partiel, la répression pénale est là : vous pouvez avoir en France une peine de un an à cinq ans de prison ! On ne badine pas avec la protection du capital financier !

**La comptabilité est donc un instrument extrêmement directif sinon coercitif** et qui fait l'objet, à ce jour, d'une **normalisation internationale quasiment privée mais reconnue par tous les États.** C'est d'ailleurs pratiquement **le seul système juridique qui ait une envergure internationale.** Ce système comptable **est la principale cause des problèmes actuels du monde.** Le monde actuel est victime d'un système comptable aberrant appuyé par tous les États.

**Le modèle Care** offre un autre concept de viabilité économique. Il se propose pour refaire une **révolution comptable** du type de celle qu'avaient initié des marchands comme Datini en retournant les armes comptables qu'il avait inventées contre le système capitaliste actuel. Il faut en finir avec des définitions de coûts qui n'englobent pas les coûts de l'homme et de la nature. La notion de viabilité est évidemment dépendante de ce que

l'on considère comme devant être conservé. Toute comptabilité est subjective et dépend d'un rapport de force entre les trois capitaux. C'est la viabilité commune de ces trois capitaux qu'il faut rechercher !

**Je voudrais revenir sur les trois capitaux et leur distinction** en répondant à la question sur la comptabilité soviétique. Ne pouvant faire des études de géographie, je me suis « vengé » en faisant une thèse sur la comparaison entre les systèmes comptables de la France, des deux Allemagne, des États-Unis et de l'Union soviétique. La comptabilité soviétique était une comptabilité de salariat totalement planifiée avec laquelle la méthode CARE, qui s'inscrit dans une (nouvelle) économie de marché co-gestionnaire, n'a rien à voir. L'État, dans l'ex-URSS, attribuait des ressources, par exemple dans le cadre du plan à long terme. Ces ressources à long terme ne pouvaient être affectées qu'à des actifs qui eux-mêmes étaient destinés au long terme. *Idem* pour les ressources à court terme qui étaient dédiées sans possibilité d'autre usage. Ce cloisonnement du bilan m'a donné des idées pour une cause totalement différente : considérer la conservation séparée des trois capitaux humain, naturel et financier dans un même bilan !

À la différence de **ce que propose la Banque Mondiale** (*Where is the Wealth of Nations*), je ne voulais pas que l'on **mêle tous les capitaux dans un seul panier**, dans le cadre de ce qu'on appelle la **conception faible de la soutenabilité**. Celle-ci autorise des compensations entre la croissance du capital financier et la dégradation des capitaux naturel ou humain. En effet, la Banque Mondiale est capable, à l'heure actuelle, de **donner une valeur globale à chacun des pays du globe**, à partir d'une évaluation en prix de leur richesse, sur la base de la valeur actualisée des services futurs que rendent les trois capitaux classiques : par exemple salaires futurs actualisés pour ce qui est des actifs humains (ce qui est totalement différent du cas de CARE).

J'ai été invité au Maroc, pour commenter cette application. Ils prennent le produit des ressources naturelles sur 20, 30 ans qu'ils actualisent. Ils prennent ensuite tous les salaires des Marocains sur x années qu'ils actualisent, puis ils ajoutent la valeur des actifs financiers. Ils somment le tout et ils disent « le Maroc ça va ou ça ne va pas ». Il faut que la valeur globale progresse chaque année. **Si la destruction de l'environnement est compensée par de nouveaux buildings, il n'y a pas de problème**. Avec ce système, les économistes *mainstream* considèrent que la Chine va bien car **la construction de buildings à Shanghai compense l'assèchement des rivières !**

**La méthode CARE, au contraire, permet de faire une étanchéité entre le capital financier, le capital environnemental, le capital humain**, avec autant de lignes à la limite qu'il y a de personnes dans l'entreprise. Il peut y avoir des liens entre eux, notamment parce que les problèmes sont souvent liés, mais fondamentalement, vous n'avez pas le droit d'utiliser les ressources d'une ligne pour une autre. L'autonomie est donc laissée aux entreprises dans le cadre d'un marché, y compris du travail, mais sous contrainte de la triple conservation des capitaux et de leur participation à tous les nouveaux de l'entreprise dans le cadre d'une cogestion égalitaire (1/3 des voix au conseil d'administration pour chaque groupe des représentants de ces trois capitaux).

Il n'y a aucune norme de rentabilité préétablie. Le profit commun aux trois capitaux est un profit ex post après conservation des trois capitaux. Il n'est pas question d'imposer une norme de dividendes à respecter pour des capitalistes financiers. Bien sûr, on ne peut pas empêcher qu'il y ait des défaillances d'entreprises, mais à partir du moment où il y a des

problèmes, la communauté des entreprises est jugée responsable par rapport à l'ensemble des conséquences et des défaillances du système.

Dans un système du type CARE, si les acteurs décident d'une mondialisation, les conséquences, les coûts de cette mondialisation, sont automatiquement payés par les entreprises : c'est la vraie responsabilité des entreprises, celle qu'elles semblent rechercher avec la fameuse RSE ! William Kapp, un économiste écologiste avant-gardiste des années 50, qui est un des premiers à avoir publié un ouvrage sur « les coûts sociaux de l'entreprise privée », (récemment réédité en France<sup>13</sup>), disait que pour éviter de s'engager sans réfléchir dans des mondialisations, il faudrait absolument que les conséquences négatives en soient payées par ceux qui sont à l'origine de ces innovations, afin de les inciter à réfléchir avant d'agir. Cela correspond à la philosophie du système CARE qui est proposé, non seulement pour une entreprise, mais aussi au niveau macro-économique.

**Avec ce système économique, l'innovation est alliée à une désaliénation des travailleurs qui deviennent co-gestionnaires de leur entreprise**, le tout dans une économie de marché stimulée par le gain d'un profit après conservation systématique des trois capitaux principaux. Ce modèle peut valoir comme une **alternative crédible au capitalisme financier** qui est malheureusement sans adversaire réel actuellement. En effet toutes les autres tentatives de type communiste ou même autogestionnaire ont échoué pour des raisons qui tiennent à leur inadéquation et notamment au fait qu'elles se sont faites sans conception d'un modèle comptable adapté à une prise en compte du respect des trois capitaux qui fondent toute économie et dans une perspective bureaucratique.

**SM** : Tous les engagements sont sur le même pied en fait.

**JR** : Après, la seconde phase, c'est qu'à partir du moment où il y a trois capitaux, il n'y a aucune raison qu'ils n'aient pas, tous, le pouvoir.

**SM** : Ce qui pose la question de la gouvernance.

**JR** : Comme il y a les trois capitaux, on débouche sur une cogestion, ce que j'appelle une cogestion environnementale.

J'ai hésité entre deux systèmes. On peut appliquer la logique actuelle du capitalisme financier selon lequel le pouvoir est fonction de la masse de capitaux investis. Dans le cadre d'une Société Anonyme, si je suis actionnaire et que j'ai investi 1000, alors que vous avez investi seulement 10, j'ai 100 fois plus de pouvoir que vous. Si on transpose ce système au modèle CARE, il est vraisemblable que le capital humain porté en dette au passif l'emporterait considérablement. Les études qui ont été faites, y compris celles de la Banque mondiale, montrent que le capital financier est fortement réduit par rapport au capital humain. Donc, si on met, comme on le propose, le capital humain au passif et que l'on applique les règles traditionnelles du capitalisme, le capital humain prend le pouvoir par rapport au capital financier dans les entreprises.

Dans un souci d'équilibre, j'ai opté pour le système de la cogestion, mais une cogestion environnementale. La cogestion allemande a fonctionné globalement plutôt bien,

---

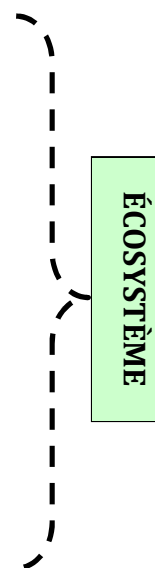
<sup>13</sup> *The Social Costs of Private Enterprise*, 1950, Cambridge, Massachusetts : Harvard University Press. Les coûts sociaux de l'entreprise privée, 2e éd., Paris, Les Petits matins, 2015, 469 p. Préface de Jacques Richard, Ignacy Sachs.

contrairement à ce que les économistes *mainstream* anticipaient. Mais elle est réduite au conseil de surveillance et, dans certaines entreprises, il y a une voix prépondérante du président. Il s'agit donc, avec CARE, d'aller beaucoup plus loin avec l'extension de la cogestion à trois capitaux, qui décident ensemble. Il y a des oppositions d'intérêts, y compris dans le capitalisme actuel, entre les actionnaires à court terme, les actionnaires à long terme, c'est la vie. Mais dans le cas de Care tout le monde est assuré d'avoir en gros la conservation de son capital et, après, il y a un profit commun qu'il faut distribuer aux méritants, dirons-nous. Par exemple, il pourrait y avoir un actionnaire à long terme, qui est là depuis très longtemps, qu'on veut encourager, ou un manager absolument exemplaire, etc. Le système garde donc une marge de manœuvre du point de vue de la motivation. C'est extrêmement important il me semble, tout en assurant une conservation systématique de ces trois capitaux ce qui n'est pas rien et qui devrait faire de ces nouveaux « capitalistes » sinon des amis du moins des alliés une fois que les actionnaires actuels, un vestige d'un monde aberrant et dangereux, auront disparu de la circulation pour être remplacés par des co-gestionnaires soucieux de la planète et de ses habitants.

**SM** : Merci beaucoup, Jacques, pour cet échange passionnant.

**Annexe 1**  
**Bilan de l'écosystème du CSA**

	<b>EMPLOIS</b>	Net	<b>RESSOURCES</b>	
<i>Sphère de l'économie</i>	<b>Actifs immobilisés</b>		<b>Capitaux financiers :</b>	
	Terre	31 000	Capitaux propres	31 000
	Tracteurs et groupe électrogène	19 417	<b>Résultat zéro</b>	
	Disponibilités	15 283	Dettes	
			Abonnements (avancés)	35 000
<i>Sphère du social</i>	Savoir en agronomie de l'entrepreneur	non monétaires	Capital humain : l'Homme dispose des conditions de travail et de vie qui lui permettent de continuer et développer le projet	non monétaires
	Savoir-faire de l'entrepreneur et des abonnés			
	Savoir-être : le respect des règles collectives			
<i>Sphère de la nature</i>	Ressources naturelles sont exploitées dans le respect des règles de préservation de la nature	non monétaires	Capital naturel : la nature est préservée des risques de dégradation	non monétaires
	<b>Total Emplois</b>		<b>= Total Ressources</b>	



**Esquisse d'un tableau d'équilibre des engagements**

<b>Engagements</b>		<b>Revenus</b>	
- Engagements en consommations liées à la production dont : ▪ semences ▪ usure des moyens de production ▪ autres biens ou services liés à la production	5 600 8 500 1 000	Revenus liés à l'activité économique : 350 x 100 abonnés  Revenus complémentaires grâce aux arbres fruitiers : ventes de cerises	35 000  500
- Engagements sur les revenus monétaires accordés aux créanciers	0		
Engagements sur les revenus monétaires accordés aux actionnaires : 31 000 x 4%	1 240		
- Engagement contractuel avec l'auto-entrepreneur sur les rémunérations en contrepartie des compétences mises à la disposition de l'activité économique : salaire et assurances - Engagements visant à promouvoir l'humain : l'entrepreneur met en pratique ses engagements personnels et professionnels ; les abonnés respectent les règles préétablies dans leur comportement et le partage de la production (acceptation de consommer moins si la production réelle baisse) etc.	18 000 non monétaire	Revenus monétaires et/ou non monétaires dédiés à la sphère sociale : + l'entrepreneur est content de son projet, de son travail ; + les abonnés sont contents d'obtenir des produits à forte qualité nutritionnelle ; + un développement d'un environnement de vie communautaire solidaire	non monétaire
- Engagements visant à préserver les ressources naturelles et leur reproduction : l'entrepreneur et les abonnés mettent en pratiques les engagements sur le respect de la nature et des autres.	non monétaire	Revenus non nécessairement monétaires dédiés à la Nature	non monétaire
<b>Résultat</b> = Total Revenus - Total Engagements  <b>R</b> est l'indicateur de veille de l'équilibre entre les deux volets du compte de résultat.	<b>R est le point d'équilibre</b>		